

Politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Comme chaque société de gestion, Humanis Gestion d'Actifs est réglementairement tenue d'agir au mieux des intérêts de ses clients. Cette obligation concerne non seulement les actes de gestion en tant que tels, mais aussi la qualité de l'exécution des ordres résultant des décisions d'investissement.

Les ordres des gérants d'Humanis Gestion d'Actifs sont transmis à des intermédiaires financiers qui les exécutent sur des marchés réglementés. Ces intermédiaires sont sélectionnés exclusivement par les collaborateurs des Directions Opérationnelles Gestion Taux et Actions.

Humanis Gestion d'Actifs n'ayant pas recours à une table de négociation interne ou externe, ses gérants sont en contact direct avec les intermédiaires financiers.

Humanis Gestion d'Actifs n'a pas recours à des plates formes multilatérales de négociation, ni à des internalisateurs systématiques et n'effectue jamais elle-même l'exécution de ses ordres.

Humanis Gestion d'Actifs et son groupe d'appartenance Humanis (Groupe Paritaire de Protection Sociale) n'ont aucune relation capitalistique avec les intermédiaires sélectionnés, ce qui rend impossible un risque de conflit d'intérêt potentiel quant à leur choix.

Humanis Gestion d'Actifs sélectionne des intermédiaires financiers disposant d'une politique d'exécution de nature à assurer un traitement satisfaisant des ordres qui leur sont transmis. Par ailleurs, conformément à la réglementation, Humanis Gestion d'Actifs a établi une politique de sélection et d'évaluation de ses intermédiaires financiers, pour tendre vers la meilleure exécution possible des ordres.

Cette politique est réexaminée annuellement et décrit le dispositif mis en place par Humanis Gestion d'Actifs pour répondre à cet objectif. Les intermédiaires sont sélectionnés selon un processus défini pour chaque classe d'instruments puis sont évalués chaque année selon une approche multi-critères combinant plusieurs aspects. Lors du processus de notation, chaque critère d'analyse fait ainsi l'objet d'une évaluation permettant d'attribuer à chaque intermédiaire une note globale et un classement. Dans le cas des intermédiaires intervenant sur les actions, une pondération est attribuée à chaque critère d'évaluation. Les critères évalués portent principalement sur la qualité et la couverture de l'analyse, la qualité du conseil, la qualité de l'exécution et le niveau du coût d'intermédiation.

Une liste des intermédiaires autorisés est établie et il est interdit aux gérants de solliciter des intermédiaires ne figurant pas sur cette liste. Une mauvaise notation peut entraîner l'exclusion de cette liste.

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires d'Humanis Gestion d'Actifs est remise gratuitement à tout investisseur qui en formule la demande.